

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 SEPTEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
RAPPORT ANNUEL 2018**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

La compétence milieux aquatiques a été transférée à Roannaise de l'eau par Roannais Agglomération en juillet 2018.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat a transmis précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2018.

Treize communes adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable).

Roannaise de l'Eau a repris la compétence en gestion directe sur l'ensemble de la commune de Renaison depuis le 1^{er} octobre 2016, compte tenu de la fin du contrat d'affermage avec la SAUR au 30 septembre 2016.

La commune d'Ambierle a adhéré à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le service public d'eau potable dessert environ 78 045 habitants.

A noter que Roannaise de l'eau affirme son engagement dans la préservation de la ressource en eau et dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Elle a procédé au lancement du plan de gestion du risque inondation cette année.

Enfin, elle s'est rapprochée de trois syndicats voisins pour engager une procédure de fusion au 1^{er} janvier 2020. Cette démarche découle d'une volonté politique de maintenir une gestion publique de l'eau au sein d'un syndicat expérimenté, qui possède toutes les compétences et savoir-faire indispensables.

Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

- 2 barrages : volume prélevé : 6 204 201 m³
 - Chartrain (capacité 3 500 000 m³) : volume prélevé : 3 813 831 m³
 - Rouchain (capacité 7 000 000 m³) : volume prélevé : 2 390 370 m³
- la nappe alluviale du Coteau : volume prélevé : 0 m³
- des sources (à Chérier, St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand, Renaison et Ambierle) : volume prélevé : 96 772 m³.

Le volume total distribué en 2018 s'élève à 6 033 767 m³ (soit + 2,10 % par rapport à 2017 (5 909 728 m³)).

Le volume comptabilisé en 2018 s'élève à 5 336 539 m³ (soit - 0,03 % par rapport à 2017 (5 338 387 m³)) dont 560 678 m³ pour Riorges.

Le nombre total d'abonnés s'élève à 25 815 dont 4 402 pour Riorges.

Le rendement général du réseau de distribution est égal à 88,70 % en 2018, contre 90,14 % en 2017. Le rendement de réseau se maintient à un excellent niveau.

Le réseau de distribution est constitué de 705 km de canalisations.

17 branchements en plomb ont été changés dans l'année 2018. Le pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1^{er} janvier 2019 était de 0,32 % (soit 83).

Pour l'année 2018, la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau est très satisfaisante. Le taux de conformité s'élève à 100 %.

Tableau de bord des indicateurs de performance

	2017	2018
Qualité bactériologique		
. sur la production	☺ 100,00 %	☺ 97,00 %
. sur la distribution	☺ 99,50 %	☺ 100,00 %
Qualité physicochimique		
. sur la production	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
. sur la distribution	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %
Périmètre de protection		
Indice de protection de la ressource (moyenne sur tous les captages)	☺ 82,00 %	☺ 77,00 %
Indice de connaissance patrimoniale du réseau	☺ 70 pts/100	☺ 86 pts/100
Indice linéaire de perte	☺ 2,50 m³/km/j	☺ 2,39 m³/km/j
Rendement de réseau	☺ 90,14 %	☺ 89,80 %
Taux moyen de renouvellement du réseau	☹ 0,54 %	☹ 0,52 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	☺ 2,28/1 000 abonnés	☺ 2,63/1 000 abonnés
Relation avec les usagers/réclamations	☹ 3,62/1 000 abonnés	☹ 3,37/1 000 abonnés
Taux de respect d'ouverture des nouveaux branchements	☺ 100,00 %	☺ 100,00 %

☺ satisfaisant

☹ assez satisfaisant

☹ médiocre

Les principaux travaux effectués en 2018 :

- renouvellement de réseau (rue Anatole France à Roanne, rue du Commerce à Renaison et rue Ferrachat à Ambierle) ;
- travaux et équipements sur l'usine et les ouvrages ;
- études et travaux sur les barrages ;
- renouvellement des ouvrages : remplacement des compteurs, renouvellement vannes et accessoires réseaux.

Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

- un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
- la consommation réelle facturée au m³ ;
- les taxes et redevances.

En 2018, le coût du m³ s'est élevé à :

- hors taxes : 1,530 € HT
- avec abonnement, TVA et Agence de l'Eau : 1,904 € TTC.

Le coût pour 120 m³ (avec redevance Agence de l'Eau) représentait 228,51 € TTC en 2018 contre 224,08 € TTC en 2017.

Pour Riorges, la décomposition du prix du mètre cube d'eau TTC est la suivante (compteur de 15 mm) :

A noter que le montant de la redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a diminué en 2019 et s'élève désormais à 1,15 € HT le m³ contre 1,18 € HT le m³ en 2018.

Base de 120m ³ /an, compteur boué de diamètre 15	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ROANNAISE DE L'EAU											
EAU											
Le m ³	0.89	0.92	0.95	0.98	1.02	1.06	1.08	1.10	1.12	1.13	1.15
Abonnement location/an	31.50	31.50	33.00	38.50	38.50	38.50	41.50	45.00	45.00	48.00	50.00
TOTAL HT EAU / m³	1.15	1.18	1.23	1.30	1.34	1.38	1.43	1.48	1.50	1.53	1.57
TOTAL TTC EAU / m³	1.22	1.25	1.29	1.37	1.41	1.46	1.50	1.56	1.58	1.61	1.65
ASSAINISSEMENT COLLECTIF											
Le m ³	0.95	0.95	0.95	0.95							
Abonnement/an	31.50	31.50	33.00	38.50							
TOTAL HT ASSAINISSEMENT COLLECTIF / m³	1.21	1.21	1.23	1.27							
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT COLLECTIF / m³	1.28	1.28	1.29	1.36							
ROANNAIS AGGLOMERATION											
ASSAINISSEMENT COLLECTIF											
Le m ³					0.95	0.95	0.98	1.10	1.10	1.13	1.18
Abonnement/an					38.50	38.50	41.50	56.00	56.00	56.00	56.00
TOTAL HT ASSAINISSEMENT COLLECTIF / m³					1.27	1.27	1.33	1.57	1.57	1.60	1.65
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT COLLECTIF / m³					1.36	1.40	1.46	1.72	1.72	1.76	1.81
AGENCE DE L'EAU											
Redevance pour pollution domestique /m ³	0.220	0.230	0.240	0.250	0.240	0.240	0.240	0.230	0.230	0.230	0.230
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte /m ³	0.170	0.180	0.190	0.200	0.190	0.190	0.190	0.180	0.180	0.180	0.150
Redevance pour prélèvement milieu naturel /m ³	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045	0.045
TOTAL HT AGENCE DE L'EAU / m³	0.435	0.455	0.475	0.495	0.475	0.475	0.475	0.455	0.455	0.455	0.425
TOTAL TTC AGENCE DE L'EAU / m³	0.459	0.480	0.501	0.525	0.504	0.510	0.510	0.488	0.488	0.488	0.455
TOTAL HT m³ (hors Agence de l'Eau)	2.37	2.40	2.45	2.57	2.61	2.65	2.75	3.04	3.06	3.13	3.21
TOTAL TTC m³ (hors Agence de l'Eau)	2.50	2.53	2.58	2.73	2.77	2.85	2.96	3.28	3.30	3.37	3.46
PRIX TOTAL HT / m³	2.800	2.850	2.925	3.067	3.087	3.127	3.227	3.497	3.517	3.582	3.638
PRIX TOTAL TTC / m³	2.954	3.007	3.086	3.257	3.278	3.364	3.472	3.768	3.789	3.859	3.919
Montant TVA / m ³	0.154	0.157	0.161	0.191	0.192	0.238	0.246	0.271	0.272	0.277	0.281

Commentaires

A compter du 01/01/2013, la compétence ASSAINISSEMENT est exercée par Roannaise de l'Eau pour le compte de Roannais Agglomération.

A compter du 01/01/2014, le taux de TVA pour la part Assainissement s'élève à 10% au lieu de 7% depuis 2012 (auparavant 5,5%).

A compter du 01/01/2019, diminution de la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui s'élève désormais à 1,15 € HT le m³ contre 1,18 € HT le m³ en 2018.

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2018, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 1 597 276 € :

- produits : 11 767 292 €
- charges : 10 170 016 €.

La dette au 31 décembre 2018 s'élève à 16 890 514 € (dont Agence de l'Eau Loire Bretagne : 5 709 721 €) ; montant annuité : 1 526 481 €.

En investissement, le montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 1 632 003 € (1 464 789 € en 2017)."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 octobre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN